

1.8 Privation matérielle et sociale

La **privation matérielle et sociale** mesure conventionnellement la proportion de personnes qui déclarent au moins cinq privations ou difficultés matérielles pour raisons financières parmi une liste de treize. Cet indicateur complète celui de la **pauvreté monétaire**.

Début 2022, 12,9 % de la population vivant en logement ordinaire est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine ► **figure 1**. Ces privations prennent en compte des difficultés plus ou moins répandues dans la population. La difficulté la plus fréquemment rencontrée en 2022 est de ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue d'un montant d'environ 1 000 euros, de l'ordre du **seuil de pauvreté** mensuel : elle concerne 30 % des personnes ► **figure 2**. Vient ensuite ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors de son domicile, difficulté rencontrée par près d'un quart des personnes. À l'inverse, seulement 2 % de la population déclarent ne pas pouvoir payer un accès à Internet.

Début 2021, le taux de privation matérielle et sociale atteignait un niveau historiquement bas en raison de la crise sanitaire. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources et, d'autre part, les restrictions de déplacements et d'activités, celles liées aux sorties culturelles, aux loisirs ou à la sociabilité, et les fermetures de commerces et services avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties pour des raisons financières par les personnes. Début 2022 au contraire, l'indicateur de privation matérielle et sociale augmente fortement. Il atteint même son plus haut niveau depuis 2013. Les modes de consommation se normalisent après l'épisode de la crise sanitaire et l'inflation érode le pouvoir d'achat des

ménages. Si en 2022 les privations augmentent dans presque tous les domaines, l'augmentation la plus forte concerne l'incapacité à chauffer correctement son logement (10 % des personnes en 2022, contre 5 à 7 % entre 2014 et 2021). Cette augmentation est certainement liée à la hausse des prix de l'énergie de l'hiver 2021-2022, et en particulier celle du fioul domestique, combustible de chauffage que les ménages vulnérables utilisent davantage que les autres.

Privation matérielle et sociale et **niveau de vie** sont très corrélés : en 2022, 36 % des personnes en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie (les 20 % les plus modestes), de même que 18 % de celles entre le 1^{er} et le 2^e quintile, sont en situation de privation matérielle et sociale, contre moins de 1 % de celles au-dessus du 4^e quintile (les 20 % les plus aisées). Ainsi, 6 % de la population cumule situation de privation matérielle et sociale et situation de pauvreté monétaire.

Vivre en couple plutôt que seul protège contre les privations matérielles et sociales, en permettant notamment de partager les dépenses de logement ► **figure 3**. Néanmoins, la présence d'enfants augmente les risques de privations. Ainsi, les ménages les plus en difficulté sont les familles monoparentales (29 %) et les familles nombreuses (20 %), alors que les couples sans enfant sont plus souvent épargnés (6 %).

Les personnes au chômage sont également particulièrement touchées par les situations de privation matérielle et sociale (36 %). Néanmoins, travailler ne protège pas complètement : 14 % des employés et également 14 % des ouvriers sont en situation de privation matérielle et sociale, contre 1 % des cadres. Les femmes sont plus touchées que les hommes par les privations matérielles et sociales (14 %, contre 12 % des hommes). ●

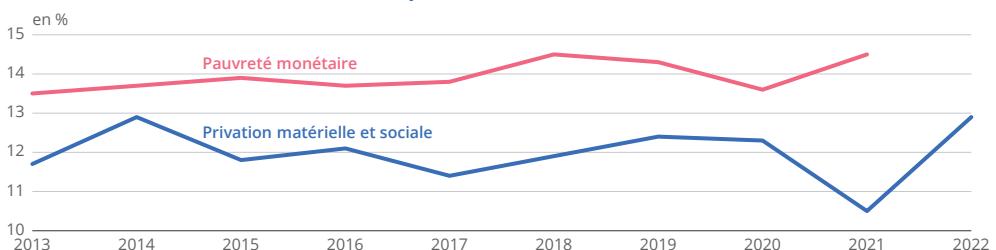
► Définitions

Privation matérielle et sociale, pauvreté monétaire, seuil de pauvreté, niveau de vie : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Retrouvez plus de données en téléchargement.
- *“Living conditions in Europe – material deprivation and economic strain”*, Eurostat.
- « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent », Insee Première n° 1973, novembre 2023.
- « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 », Insee Focus n° 304, juillet 2023.
- « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », Insee Focus n° 294, mars 2023.

► 1. Privation matérielle et sociale et pauvreté monétaire



Notes : Le taux de pauvreté monétaire présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020. Les chiffres de privations de 2013 à 2022 sont rétropolés pour éviter les ruptures de séries (changements globaux sur l'enquête en 2020, modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 12,9 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale, contre 10,5 % en 2021.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire pour la privation matérielle et sociale, et personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré du ménage est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour la pauvreté monétaire.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2013 à 2022 pour la privation matérielle et sociale ; Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013 à 2021 pour la pauvreté monétaire.

► 2. Part de personnes déclarant subir une privation pour raisons financières en 2022



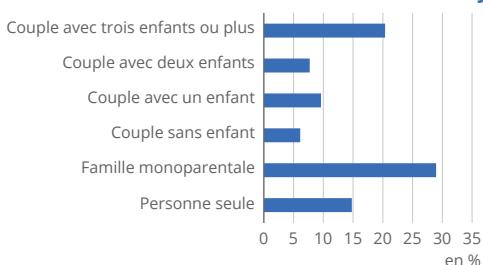
Notes : Seules sont prises en compte les privations pour raisons financières. La fréquence de la privation relative aux meubles en 2022 a été rétropolée (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 30,3 % des personnes déclarent ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue de 1 000 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.

► 3. Privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2022



Note : Les chiffres de 2022 sont rétropolés (modification de la formulation des questions sur l'impossibilité de remplacer des meubles en 2023).

Lecture : Début 2022, 29,0 % des personnes en famille monoparentale vivent en situation de privation matérielle et sociale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire, hors ménages complexes.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2022.